

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

-----  
**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
-----

**Séance du 24 septembre 2010  
(convocation du 13 septembre 2010)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Quatre Septembre Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

## **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. ROUVEYRE Matthieu, M. SENE Malick, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry.

## **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. DAVID Alain à M. TOUZEAU Jean à cpter de 11 h 45  
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain  
Mme CARTRON Françoise à M. MAURRAS Franck jusqu'à 10 h 00  
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe  
Mme FAYET Véronique à M. MANGON Jacques  
M. LABISTE Bernard à M. FREYGEFOND Ludovic  
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT à cpter de 11 h 45  
M. PIERRE Maurice à M. HERITIE Michel  
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. CHARRIER Alain jusqu'à 10 h 00  
M. SEUROT Bernard à M. BOBET Patrick  
M. TURON Jean-Pierre à M. SOUBABERE Pierre à cpter de 11 h 45  
Mme LACUEY Conchita à M. FREYGEFOND Ludovic à cpter de 11 h 45  
M. ANZIANI Alain à M. BAUDRY Claude  
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme FAORO Michèle à cpter de 11 h 30

M. EGRON Jean-François à Mme FOURCADE Michèle à cpter de 11 h 45  
M. GARNIER Jean-Paul à M. DUART Patrick à cpter de 10 h 15  
M. GUICHOUX Jacques à M. LAMAISON Serge  
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10 h 15  
M. GUYOMARC'H Jean-Paul à M. JOUBERT Jacques à cpter de 11 h 20  
M. QUANCARD Denis à M. JUNCA Bernard  
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel  
M. REIFFERS Josy à M. DUCASSOU Dominique  
M. RESPAUD Jacques à Mme. DIEZ Martine  
M. ROBERT Fabien à M. BOUSQUET Ludovic  
Mme SAINT-ORICE Nicole à Mme. DESSERTINE Laurence  
M. SENE Malick à M. LAGOFUN Gérard à cpter de 12 h 08  
Mme WALRYCK Anne à Mme. TOUTON Elisabeth

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Lancement de la phase 2 d'une maîtrise d'oeuvre urbaine et sociale (MOUS) visant à la résorption de l'habitat précaire (squats occupés par les ROMS) sur l'agglomération bordelaise - Participation de la CUB - Décision - Autorisation -**

Madame BOST présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre du PLH et de sa délégation des aides à la pierre, la CUB accompagne toute action qui permet de lutter contre l'habitat précaire et insalubre.

La CUB est confrontée depuis quelques années à l'installation de squats occupés par des populations Roms et squats dont l'insalubrité et le danger sont avérés.

L'Etat a souhaité lancer une MOUS pour lutter contre ce phénomène, en :

- relogant en urgence dans des conditions décentes ces populations,
- créant des lieux d'hébergement plus pérennes pour mieux accompagner ces populations particulières.

Dans un premier temps, des sites prioritaires occupés par des Roms (Bordeaux, Floirac, Cenon, Gradignan) ont été retenus à titre d'expérimentation de cette MOUS (tranche 1). L'Etat et ses partenaires ont demandé au Centre d'Orientation Sociale (COS) d'accompagner cette première phase.

La phase 1 est en cours de finalisation et l'Etat souhaite engager rapidement la deuxième phase afin de ne pas arrêter les procédures en cours.

Cette deuxième phase qui se base sur le bilan de la première phase annexée, traitera les situations des familles bulgares et roumaines de l'agglomération bordelaise.

Au regard du bilan effectué au 30 Juin 2010, les actions du COS au titre de la phase 1 ont porté sur 4 squats : Bordeaux, 150 avenue Thiers, Bordeaux, 104 Quai de Queyries, Floirac, Rue Jules Guesde, Gradignan. Ces sites représentent environ 290 personnes, soit 66 % des situations identifiées sur l'agglomération.

Le COS a réalisé 62 diagnostics (soit 143 personnes). Il a proposé au Préfet 33 familles et engagé un accompagnement renforcé pour 14 d'entre elles.

Au 30 Juin, 9 familles s'appêtant à bénéficier d'un titre de séjour d'un an avec autorisation de travail continuent de faire l'objet de l'accompagnement renforcé du COS et d'une demande d'hébergement adapté.

Le tableau ci-après fait ressortir le bilan plus détaillé, par opération, effectué par le COS au 21 mai 2010 :

Squats occupés par des Roms – mission de la MOUS assurée par le COS  
Bilan MOUS Roms phase 1 - Point au 21 mai 2010

Squat	Total personnes recensées	Nb personnes / familles rencontrées par le COS	Nb de familles proposées par le COS pour un accompagnement renforcé	Nb de familles retenues pour un accompagnement renforcé - APS (absence de casier judiciaire)	Calendrier
<b>SQUATS TRAITES DANS LA MOUS PHASE 1 (phase diagnostic et/ou démarrage accompagnement)</b>					
<b>Bordeaux</b> 150 avenue Thiers	77 personnes soit 35 familles  (96 personnes source police janvier 2010)	54 personnes soit 26 familles  Diagnostics terminés (décembre 2009)	6 familles	4 familles 15% des familles rencontrées	- fin APS fin juin 2010 évacuation squat prévue mi-juin/mi-juillet mais non réalisée
<b>Bordeaux</b> 104 quai de Queyries	environ 30 personnes 11 familles	14 personnes soit 4 familles  Diagnostics terminés (mars 2010)	4 familles	3 familles  (75 %)	évacuation squat mi-juin/mi-juillet
<b>Floirac</b> Avenue Jules Guesde (terrain nu, bidon ville)	Environ 90 personnes 36 familles	61 personnes soit 26 familles  Diagnostics terminés (février 2010)	16 familles	5 familles  (27%)	évacuation squat mi-juin/mi-juillet
<b>Gradignan</b>	15 personnes (source Procom nov 2009)				<i>NB : évacuation réalisée en août 2010</i>
<b>SSOUS – TOTAL (sans Gradignan) 82 familles soit 274 personnes</b>		<b>56 familles</b>	<b>26 familles</b>	<b>12 familles</b>	

289 personnes avec Gradignan

Il est rappelé que parallèlement l'Etat assure le suivi d'une étude-diagnostic visant à une meilleure connaissance des squats sur l'agglomération afin de proposer les outils et partenariat nécessaire à leur lutte. Les résultats de cette étude seront prochainement présentés à l'ensemble des partenaires dont la CUB dans la perspective de lancer une MOUS « squats tout public ».

## 1. Contenu des missions et pilotage de la phase 2 MOUS « Squats Roms » :

Sur la base de l'état des lieux global :

- Mettre en place l'accompagnement des familles suite au diagnostic réalisé dans la phase 1 où chaque ménage a été rencontré (étude de l'état des squats),
- Engager le traitement des autres sites non traités dans la première tranche,
- Proposer des solutions pérennes aux familles volontaires sur la base des premières recherches foncières et immobilières réalisées.

Le pilotage, identique à la phase 1 :

Un comité de pilotage présidé par le Préfet associe la CUB et l'ensemble des partenaires (institutions publiques, associations) et les villes concernées au titre de la phase expérimentale.

Le comité de pilotage proposera les orientations nécessaires à la mise en œuvre de cette action et validera les préconisations établies par le COS.

Ce comité de pilotage s'appuiera sur un comité technique qui se réunira une fois par mois pour faire le point sur le suivi de la MOUS. Ce comité technique réunira :

- Les services de l'Etat concerné par le dispositif,
- La CUB,
- Les représentants des communes concernées,
- Et s'il y a lieu toute commune qui serait concernée par le dossier à moyen terme.

## 2. Durée de la mission et plan de financement correspondant à la MOUS (deuxième tranche) :

La deuxième tranche s'inscrit bien dans le processus global décidé en conseil communautaire du 15 janvier dernier, qui pour mémoire lançait la mission MOUS pour une durée totale de 18 mois et se décomposait en 2 tranches successives :

- Une première tranche dite « expérimentale » sur laquelle il a été demandé à la CUB son co-financement. La durée de cette première tranche, initialement prévue pour une durée de 6 mois s'est finalement étendue du 1<sup>er</sup> décembre 2009 au 30 septembre 2010, soit 10 mois au total,
- La deuxième tranche, qui concerne le diagnostic et le traitement des situations non traitées dans la première tranche, était elle, initialement prévue pour une durée de 12 mois. Du fait de l'allongement de la première tranche, elle sera réduite à 8 mois, soit du 1<sup>er</sup> octobre 2010 au 31 mai 2011.

Le budget s'établit pour la mission (tranche 2) : à 75 000 €.

**Estimation du coût par ménage : 1400 € en moyenne (phase diagnostic et recherche de solution).**

Pour mémoire : bilan de la tranche 1 (cf. bilan joint).

<b>BILAN PHASE 1 MOUS ROMS</b>	<b>Tranche 1 (6 mois)</b>
<b>Diagnostic et préconisation</b>	<b>52595 €</b>
Charges de personnel	39865 €
Prestation de service PROCOM	6250 €
Prestation de service ADAV	2400 €
Charges de fonctionnement	4080 €
<b>Accompagnement : base 50 mesures</b>	<b>18750 €</b>
<b>Sessions d'information</b>	<b>2400 €</b>
<b>Evénement culturel</b>	<b>1255 €</b>
<b>Total MOUS diagnostic</b>	<b>75000 €</b>

Tranche 2 : Budget prévisionnel

<b>BILAN PHASE 2 MOUS ROMS</b>	<b>Tranche 2 (12 mois)</b>
Charges de personnel	61000 €
Prestation de service ADAV	2000 €
Charges de fonctionnement	12000 €
<b>Total MOUS diagnostic</b>	<b>75000 €</b>

Financement de la tranche 2 : soit au total 75 000 €.

- Etat (DDE MOUS) : 45 000 € (taux de subvention dérogatoire de 60 %)
- CUB : 30 000 € (40 %)

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, d'adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Communauté,**

Vu la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 15 janvier 2009 relative à la 1<sup>ère</sup> phase MOUS squats Roms.

**Entendu le rapport de présentation,**

## DECIDE

### **Article 1 :**

De verser en 2010 d'une subvention de 30 000 € à l'association COS au titre de la phase 2 « MOUS visant à la résorption de l'habitat précaire (squats occupés par les Roms) sur l'agglomération bordelaise » ;

### **Article 2 :**

D'inscrire la dépense correspondante au chapitre 204 – article 2042 – fonction 72 – imputation D 630 000 171 du budget de l'exercice en cours ;

### **Article 3 :**

D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention ci-annexée.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 24 septembre 2010,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
30 SEPTEMBRE 2010

PUBLIÉ LE : 30 SEPTEMBRE  
2010

M. CHRISTINE BOST